



**ORDRE DE MALTE
FRANCE**

Communiqué du 13.08.2014

Polémique sur l'expulsion d'une famille arménienne par la violence :

Le Tribunal administratif de Nancy fait primer le droit sur la force.

Dès le 7 août, l'Ordre de Malte France s'était élevé contre le placement en rétention d'une famille et les méthodes de l'administration française et des forces de police pour interpellier, dans la violence, la mère et ses deux enfants de 7 ans et de 7 mois. L'Ordre de Malte France avait émis une protestation auprès du préfet de Meurthe-et-Moselle contre *« une procédure irrégulière dans la forme, délibérément organisée pour qu'aucun filtre juridique ne puisse être actionné et choquante au regard de la dignité des personnes. »*.

Cette intervention avait été relayée par les associations et « fait le buzz » par une vidéo largement diffusée sur Youtube.

Le Tribunal administratif de Nancy a jugé le 12 août que le Préfet de Meurthe-et-Moselle avait bel et bien commis une erreur de droit, en plaçant la famille en rétention sans examiner la situation spécifique des enfants ni privilégier l'assignation à résidence.

La justice s'est mobilisée pour sanctionner, à posteriori, une procédure d'enfermement des enfants, et l'on ne peut que s'en féliciter. De même on ne peut qu'espérer qu'à la lumière de cette regrettable affaire l'administration fasse en sorte qu'il lui soit désormais naturel que le droit prime sur la force.

Contact presse - Ordre de Malte France :

Amélie de Vulpillières

Mail : a.devulpillieres@ordredemaltefrance.org

Tél : 01 45 20 91 99

Acharnement et violence dans l'expulsion d'une famille arménienne

Une famille d'origine arménienne avec une enfant de 7 ans (scolarisée) et un bébé de 8 mois a été expulsée hier à la suite d'une interpellation illégale d'une grande violence à son domicile, comme le montre une vidéo filmée par un témoin de la scène.

Selon les témoignages qui nous ont été transmis, le 5 août 2014, à six heures du matin, toute la famille a été réveillée par la police aux frontières (PAF) et le secrétaire général de la préfecture de Meurthe et Moselle en personne, dans le centre d'accueil de demandeurs d'asile (CADA) où elle était hébergée. Le père a d'abord refusé d'ouvrir, puis a accepté suite à la promesse du représentant de la préfecture lui assurant que s'il les accompagnait, il laisserait sa famille tranquille. Il a alors été transféré au commissariat de police.

Une heure plus tard, la police s'est présentée à nouveau au CADA. La porte de leur appartement a été en toute illégalité forcée puis en partie cassée. La mère a ensuite été empoignée et traînée dans les 3 étages de l'escalier sous les yeux du secrétaire général de la préfecture. Les deux enfants ont également été emmenés de force par la police. De nombreuses personnes ont été témoins de la scène et des vidéos ont été prises ([l'une d'elles est en ligne ici](#)).

Traumatisées, la mère et ses deux petites filles ont été emmenées à leur tour au commissariat de police puis conduites au centre de rétention administrative (CRA) de Metz où avait été transféré son mari. Là, ils ont pu s'entretenir avec l'association présente (Ordre de Malte - France).

La famille a été expulsée de force le lendemain, 6 août, vers l'Arménie, sans pouvoir faire examiner sa situation devant un juge.

Au-delà du caractère particulièrement inhumain dans cette affaire, la stratégie d'évitement de la justice par la préfecture est claire : la légalité du placement en rétention ne sera examinée par un magistrat que le 7 août en l'absence de la famille ; les conditions de l'interpellation échapperont donc à tout contrôle de la justice.

Selon la famille, une tentative d'arrestation sur la voie publique avait déjà eu lieu il y a 3 semaines, alors que la mère et ses deux enfants étaient sortis acheter à manger. Cette tentative aurait alors échoué du fait de la présence de témoins scandalisés qui se seraient interposés pour les défendre.

La Cimade constate comme chaque année que l'Etat profite de la période estivale pour mener à bien les expulsions les plus choquantes, à l'abri des regards. Le zèle acharné de la préfecture de Meurthe et Moselle dans cette affaire, attesté par la présence du secrétaire général de la préfecture sur les lieux de l'interpellation, et la violence de cette situation sont particulièrement alarmants.

La Cimade demande le retour de cette famille et la fin de l'enfermement des familles et des enfants, conformément aux engagements de Monsieur Hollande.

Contact presse :

Clémence Richard : 06 42 05 85 36 - clemence.richard@lacimade.org



**ORDRE DE MALTE
FRANCE**

Communiqué du 07.08.2014

ETRANGERS EN RETENTION ADMINISTRATIVE

« L'esprit des lois »... et discours sur les méthodes !

« Je n'écris point pour censurer ce qui est établi... » écrivait Montesquieu dans l'Esprit des lois. Mais on peut se poser des questions sur les méthodes ; une brève illustration :

17 juillet : dans un McDonald's de Nancy trois minibus, un haut fonctionnaire et des forces de police encerclent le restaurant pour saisir... une mère de famille arménienne demandeuse d'asile en France, sa fillette de 6 ans et un bébé de 6 mois.

Echec de l'opération devant les réactions du public.

Le 5 août à 6h00 du matin, la même famille est à nouveau l'objet de la sollicitude du même haut fonctionnaire accompagné des forces de police. Le père est conduit au commissariat de police et placé en rétention administrative, avec la promesse verbale que sa famille ne serait pas inquiétée.

A 7h00 du matin, la porte du logement de cette famille est forcée, la maman empoignée, trainée sur les trois étages de l'immeuble du centre et ses deux enfants, terrorisés et hurlants, saisis par la Police ; des vidéos en témoignent.

A 10h00, la maman et les enfants sont placés en Centre de Rétention Administrative sans avoir reçu ni soins ni collations.

Le père de famille a dû être brièvement hospitalisé après un malaise survenu lors de sa nuit passée en rétention... pourtant, sous escorte spéciale de police, ils ont été arrachés au centre de rétention le 6 août à 5h00 du matin pour être conduits à Roissy puis éloignés en Arménie. Le père avait une promesse d'emploi... la fillette était scolarisée.

S'il n'est pas question de contester la loi, on est en droit de se poser des questions sur les méthodes.

Cette famille, qui ne présente aucun danger pour la République, avait fait l'objet de plusieurs rejets de sa demande d'asile. Mais elle a subi tromperie, violence, traumatisme pour les enfants, et un traitement policier habituellement réservé aux délinquants pénaux.

L'Ordre de Malte France - qui a pour mission d'aider les personnes retenues à faire valoir leurs droits dans les Centres de Rétention Administrative - a immédiatement saisi le défenseur des droits et a travaillé de concert avec l'avocate de la famille à la défense de leur droit.

Le tribunal administratif devrait prendre une décision concernant la légalité du placement en rétention, mais quelle qu'elle soit, on ne peut que s'élever contre une procédure irrégulière dans la forme, délibérément organisée pour qu'aucun filtre juridique ne puisse être actionné et choquante au regard de la dignité des personnes.

La méthode en force serait-elle, désormais en droit français, prioritaire sur le respect et l'esprit des lois ?

Contact presse : Anaïs Boisselet - 01 55 74 53 32

L'Ordre de Malte France était intervenu lors d'une situation similaire en janvier 2013 pour une famille arménienne, toujours en Meurthe-et-Moselle :

http://www.ordredemaltefrance.org/images/pdf_a_telecharger/communique_CRA/cp_cra_11.01.2013.pdf